



Procès-verbal de la séance du Conseil communal
du lundi 6 septembre 2021 – 20h15 – Grande salle de Gimel

Présidence : Monsieur Eric MARCHESE

Personnes excusées : Mmes Christelle DEBONNEVILLE, Aude DUPUIS, Sonia GUTLEBEN, Stéphanie LE COULTRE, Valérie THEINTZ et MM. Sébastien DEBONNEVILLE, Vincent FRUTIGER, Nicolas JACQUIER, Olivier SCHÄR et Julien WOLF. Mme Anne-Laurence BERGER, Municipale, est également excusée.

Personne absente : *aucune*

* * *

M. le Président Eric MARCHESE souhaite la bienvenue à Monsieur le Syndic, à Messieurs les Municipaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux ainsi qu'au public présent et remercie chacun du temps consacré aux affaires communales.

La parole est donnée aux scrutateurs pour l'appel.

Avec **40** membres présents, le quorum (fixé à **26** membres) est atteint. Le Conseil communal peut valablement délibérer.

Une minute de silence est observée en hommage à feu Mme Lisette JAGGI, mère de Mme Mary CROISIER et grand-mère de Mme Sophie CROISIER. Nos pensées vont également à sa famille.

Le Président ouvre la séance et demande si une remarque ou une proposition de modification de l'ordre du jour est demandée. Tel n'étant pas le cas, ce dernier se présente donc comme suit :

1. Adoption du **procès-verbal** du 7 juin 2021 (installation des Autorités communales)
2. Adoption du **procès-verbal** du 23 juin 2021 (dernière séance de l'année de législature)
3. **Communications** du bureau
4. Dépôt du préavis 03-2021: **Détermination des compétences de la Municipalité pour la législature 2021-2026**
5. Dépôt du préavis 04-2021: **Indemnités et vacations de la Municipalité et du Conseil communal pour la législature 2021-2026**
6. Dépôt du préavis 05-2021: **Adoption du plan d'affectation (PA) "Aux Chentres II"**
7. **Election de la commission de gestion**
8. **Informations** de la Municipalité
9. **Divers et propositions individuelles**

1. Adoption du procès-verbal du 7 juin 2021 (installation des Autorités communales)

La lecture intégrale du PV n'étant pas souhaitée, le Président signale que la version envoyée aux membres de l'assemblée contient deux erreurs typographiques, lesquelles seront corrigées.

Aucune autre remarque n'est formulée. Le PV est accepté à l'unanimité. Le Président remercie son rédacteur.



2. Adoption du procès-verbal du 23 juin 2021 (dernière séance de l'année de législature)

La lecture intégrale du PV n'étant pas souhaitée, le Président demande si des remarques ou observations entendent être formulées.

M. Laurent GUIGNARD : s'agissant du dernier paragraphe de la page 4, l'ajout suivant est demandé : *"à l'heure actuelle, nous disposons de 36 places à Gimel auxquels s'ajoutent 30 places dans les locaux de la cantine scolaire destinées aux 4P ainsi que 36 places à Essertines"*

Aucune autre remarque n'est formulée. Le PV est accepté à l'unanimité moins 2 absents. Le Président remercie son rédacteur.

3. Communications du bureau

La Municipalité ainsi que l'USL sont remerciées pour l'organisation du 1er "Gimel apéro". Cet événement a eu beaucoup de succès et l'on se réjouit d'ores et déjà de ceux à venir.

Information sur les commissions

- Le bureau du Conseil a nommé une **commission ad hoc** le 3 juillet à la demande de la Municipalité. Elle sera chargée de travailler sur le préavis portant sur les **nouveaux locaux de l'UAPE**. La commission est composée comme suit : Mmes Carole BOURGEOIS, Sophie DEBONNEVILLE et MM. Pascal CIABURRI, Vincent FRUTIGER et Serge KURSNER. Sont nommées suppléantes: Mmes Isaline PROBST SCHÄR et Carolien TERINK HUNZIKER.
- La **commission des finances** a désigné sa Présidente, Mme Doris CHRISTEN ainsi que son rapporteur, M. Florian MAGNIN.
- Deux commissions thématiques seront élues prochainement:
 - la **commission des routes** (déjà existante lors de la précédente législature) est chargée de conseiller la Municipalité dans les aménagements routiers et la réfection des routes en particulier.
 - la **commission environnement** (nouvellement constituée) aura pour objectif de conseiller la Municipalité dans les domaines de l'écologie, l'environnement et la durabilité en ligne avec le plan climat vaudois préconisé par le canton.

Ces 2 commissions seront convoquées à l'initiative de la Municipalité. Elles ne seront pas nommées par le bureau mais seront sujettes à élection sur une base volontaire. Les membres du Conseil communal sont invités à réfléchir et décider s'ils souhaitent faire acte de candidature pour l'une ou l'autre de ces commissions. L'élection interviendra lors de notre prochaine séance du Conseil.

Dates à venir:

- samedi 11 septembre: **Course du Conseil communal** .
- samedi 11 septembre: **repas de soutien du TAG**
- mercredi 22 septembre : **soirée du tir du Conseil**
- vendredi 24 septembre : **gimel apéro**
- dimanche 25 septembre : **votations fédérales**
- samedi 9 octobre : **vide grenier de l'ADIG**



4. Dépôt du préavis 03-2021: Détermination des compétences de la Municipalité pour la législature 2021-2026

Le Président passe la parole à M. le Syndic Philippe REZZONICO qui donne lecture des conclusions du rapport de la Municipalité.

En conclusion de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- *Vu le préavis No 03-2021 de la Municipalité ;*
- *Oui le rapport de La Commission des finances ;*
- *Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.*

Le conseil communal décide :

1) D'accorder à la Municipalité une autorisation générale pour statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières dans une limite maximum de Fr. 80'000.- par cas, charges éventuelles comprises.

2) D'accorder à La Municipalité une autorisation, dans le cadre du budget de fonctionnement, à engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de Fr. 80'000.- par cas.

3) D'accorder à la Municipalité toutes les compétences pour statuer Lors de constitutions de servitudes sur propriété communale, droits de passage, de canalisations ou d'installations de lignes et d'inscription au Registre Foncier.

4) D'accorder à la Municipalité une autorisation générale de plaider, tant comme défenderesse que comme demanderesse, devant toutes instances judiciaires et dans tous les domaines du droit, quelle que soit la valeur pécuniaire Litigieuse de la procédure en cause.

5) D'accorder à la Municipalité l'ensemble de ces délégations de compétences et pouvoirs spéciaux pour la durée de la législature 2021 - 2026 et d'en prolonger la validité jusqu'au 31 décembre 2026.

Le Président invite la Présidente de la commission des finances à passer chercher l'enveloppe du préavis municipal.

M. Lionel WEBER : demande à quel moment les membres de l'assemblée peuvent poser leurs questions sur le fond du préavis.

Le Président du Conseil : invite l'assemblée à prendre connaissance des articles 37 à 48 du règlement du Conseil communal lesquels expliquent le fonctionnement des commissions. Les membres du Conseil peuvent faire part de leurs questions ou observations par écrit auprès de la commission en charge de l'étude du préavis.

5. Dépôt du préavis 04-2021: Indemnités et vacations de la Municipalité et du Conseil communal pour la législature 2021-2026

Le Président passe la parole à M. le Syndic Philippe REZZONICO qui donne lecture des conclusions du rapport de la Municipalité.



Conseil communal de Gimel

En conclusion de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- *Vu Le préavis No 04-2021 de la Municipalité ;*
- *Oui le rapport de la Commission des finances ;*
- *Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.*

D'adopter le barème pour la législature 2021-2026 avec effet au 1er janvier 2022.

- *Des indemnités et des vacations de la Municipalité*
- *Des indemnités des membres du Conseil communal*

Le Président invite la Présidente de la commission des finances à passer chercher l'enveloppe du préavis municipal.

6. Dépôt du préavis 05-2021: Adoption du plan d'affectation (PA) "Aux Chentres II"

Le Président passe la parole à M. le Syndic Philippe REZZONICO qui donne lecture des conclusions du rapport de la Municipalité.

En conclusion de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- *Vu le préavis No 05-2021 de la Municipalité ;*
 - *Oui le rapport de la Commission ad hoc ;*
 - *Considérant que cet objet a été porté à L'ordre du jour.*
1. *D'adopter le pLan d'affectation (PA)-Aux Chentres II-soumis à l'enquête publique du 19 mai au 17 juin 2021*
 2. *De prendre acte qu'aucune opposition ni remarque n'a été formulée*
 3. *D'octroyer à La Municipalité tous pouvoirs pour plaider, transiger, compromettre devant toute instance, dans le cadre de l'application ou de tout litige consécutif à l'adoption du PA - Aux Chentres II -*
 4. *D'autoriser la Municipalité à réaliser toutes les démarches administratives nécessaires à l'avancement de ce dossier*

Le Président informe que le traitement du préavis 05-2021 sera confié à une commission ad hoc constituée pour la circonstance. La composition de ladite commission, nommée par le Bureau, est la suivante :

Commissaires
M. Sébastien DEBONNEVILLE
Mme Nathalie BUSSARD
M. Nicolas GOLAY
M. Olivier SCHÄR
Mme Sarah VERMOT



7. Election de la commission de gestion

Le Président donne lecture de l'article 38 du règlement du Conseil communal portant sur les prérogatives de la commission de gestion. Composée de 5 membres, ces derniers sont élus pour une durée d'une année, rééligible.

La commission sortante était composée de Mmes Amandine COULLARD DESCOS, Doris CHRISTEN, Sophie CROISIER, de même que de MM. Thierry MOIX et Jean-Marie RENAUD ainsi que deux suppléants, MM. Florian MAGNIN et Christophe PASCHE.

Le Président passe la parole à l'assemblée afin de proposer des candidatures :

Mme Doris CHRISTEN présente les candidatures suivantes : Mmes Sophie CROISIER, Amandine COULLARD DESCOS, Nathalie BUSSARD ainsi que MM. Jean-Marie RENAUD et Jean-Michel RENAUD.

En l'absence d'autres candidatures, conformément aux dispositions de l'article 12 alinéa 2 et avec l'accord unanime des membres, les candidats sont élus tacitement par acclamation.

8. Information de la Municipalité

M. le Syndic Philippe REZZONICO:

La Municipalité est interpellée par une question de M. Edgar DIEPERINK qui s'étonne que les **festivités du 1^{er} août** furent annulées alors que l'événement "Gimel apéro" s'est tenu le même mois durant lequel les règles sanitaires étaient identiques. M. Philippe REZZONICO explique que les festivités du 1^{er} août ont lieu pour partie à l'intérieur (pour des raisons météo notamment) de sorte que les règles sanitaires en la matière sont nettement plus contraignantes avec, en particulier, l'obligation d'un personnel nombreux ce que la Commune ne disposait pas en cette période estivale. De plus, l'annulation du 1^{er} août dans d'autres communes avoisinantes aurait pu conduire à un afflux de participants dans la nôtre. Concernant la manifestation "Gimel apéro", celle-ci s'est déroulée en extérieur simplifiant considérablement le dispositif sanitaire. Les éditions suivantes seront organisées par les sociétés locales directement selon les règles sanitaires qui prévaudront dans le futur. Un remerciement à l'USL pour sa participation à cette manifestation réussie.

Concernant la **Grand'Rue**, la DGMR a accepté la proposition de poser un passage piéton à la hauteur de l'Eglise.

S'agissant de la **cyberattaque** qui a frappé la Commune de Rolle, la Municipalité souhaite rassurer les habitants de notre Commune. En premier lieu, aucunes données ne sont stockées dans les bureaux, les applications et données cryptées sont hébergées sur des serveurs Swisscom en Suisse et gérées par la société Ofisa. Les sauvegardes sont assurées par Swisscom avec un niveau élevé de certification. Ofisa procède également à des sauvegardes sécurisées sur d'autres serveurs. Les données étant stockées à distances, les ordinateurs font ainsi office de terminaux. Des mises à jour sont faites régulièrement. Une connexion à double facteur (identifiant + code SMS) est également envisagée à l'avenir. Une campagne de sensibilisation menée par Ofisa sera réalisée prochainement auprès des collaborateurs de l'administration communale. L'UCV discute également avec l'entreprise Cybersafe afin de proposer une offre de formation auprès des communes.



Une **manifestation "pro loups"** est prévue au Marchairuz le samedi 11 septembre. L'organisateur a pris contact avec la Municipalité par courriel le vendredi 3 septembre après-midi. Compte tenu des délais très courts et du peu d'informations communiquées sur les motivations et de l'absence d'un dossier POCAMA déposé, l'autorisation de manifester a été refusée. A la suite d'un échange téléphonique, l'organisateur a finalement renoncé à manifester sur le territoire communal.

Présentation sur les projets en cours ou à venir pour la législature

M. le Syndic Philippe REZZONICO passe en revue les différents projets qui occuperont la Municipalité et le Conseil communal pour la législature.

- **Urbanisme**

Révision du plan d'affectation communal (PACom) portant sur le redimensionnement de la zone à bâtir avec un délai au 20 juin 2022 pour une approbation par les autorités cantonales. Cette révision découle de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT).

Etapes à venir :

- validation de la stratégie de redimensionnement des zones d'activités et règlement
- séance de coordination avec la Direction générale du territoire et du logement (DGTL)
- adaptation du projet selon remarques de la DGTL
- envoi du projet pour examen préalable à la DGTL
- enquête publique
- adoption par le Conseil communal

- **Place de la Vernette**

A la suite du mandat donné par le Conseil communal en 2015 visant à étudier le réaménagement de la Place en transformant cette zone d'utilité publique en zone à bâtir, un plan d'affectation préalable a été soumis à la DGTL qui a rendu un préavis favorable.

Etapes à venir :

- adaptation du projet
- validation et enquête publique
- adoption par le Conseil communal

A noter qu'il n'est question ici que du changement de zone et non du projet de construction qui ne pourra intervenir qu'une fois le plan d'affectation adopté.

- **Arrêts de bus**

Deux projets d'arrêts de bus sont actuellement à l'étude. Le premier à la rue des Sept Fontaines et le second au carrefour "Le Coultre".

Le premier arrêt est lié au projet de la Vernette et demeure à l'étude auprès de la Municipalité.

Le second arrêt nécessite un traitement urgent car l'entreprise Le Coultre va effectuer des modifications sur sa parcelle et clôturer celle-ci. Ainsi, l'arrêt devra être déplacé sur la route d'Aubonne et la route de Saubraz. La commission des routes a été informée et le projet est en phase d'aboutissement.



Conseil communal de Gimel

Etape à venir :

- préavis à déposer auprès du Conseil communal

- **UAPE**

Un crédit d'étude a été voté en juin 2021 par le Conseil communal. Des échanges sont actuellement en cours avec la commission *ad hoc* sur l'implantation des locaux.

Etapes à venir :

- étude du projet architectural et financier
- dépôt du préavis pour le crédit de construction

- **Hôtel de l'Union**

Un projet de réaffectation du bâtiment en appartements adaptés a fait l'objet d'une présentation devant le Conseil communal début 2021. Des discussions sont toujours en cours avec les différents acteurs du projet. Il existe actuellement deux variantes à l'étude.

Etape à venir :

- dépôt du préavis une fois la solution de la variante trouvée

- **Routes**

Inventaire et priorisation des travaux effectués et présentés à la commission des routes.

Tronçon carrefour Le Coutre – carrefour route de Rolle :

- travaux prévus en 2022-2023
- préavis à déposer au Conseil communal

Tronçon route de Saubraz/Gimel - avenue de la Rosière:

- étude en cours avec la commune de Saubraz
- travaux nécessaires pour la sécurisation de la zone de protection des eaux en S1

- **Immeubles**

Une motion fut déposée en février 2020 pour demander à la Municipalité une stratégie sur les bâtiments communaux pour 15 ans contenant les aspects entretien-rénovation, ventes, partenariats et rentabilité.

En l'absence de tout octroi de financement, il apparaît impossible de réaliser une telle étude. Raison pour laquelle, la Municipalité reviendra ultérieurement vers le Conseil communal avec un préavis permettant l'octroi d'un financement adapté.

S'agissant spécifiquement du collège du Marais, le système de chauffage actuel est mixte (chauffage au gaz + chauffage au bois). Une mise en conformité au sens des dispositions de l'ordonnance sur la protection de l'air (Opair) est requise d'ici au 31 décembre 2021. Elle implique la pose de filtres à particules et d'un accumulateur de chaleur. En parallèle, une étude est en cours quant au possible remplacement de la chaudière à bois qui date de 1989.

- **Pâturages**

La Municipalité dispose d'un projet de réfection du chemin d'accès et d'approvisionnement en eau du Mont-Bally ainsi que d'une mise en conformité de la borne d'alpage (cheminée à foyer ouvert qui devra être fermée). Des subventions étant possibles, le dossier est encore en étude. Un préavis sera déposé le cas échéant.



- **Cours d'eau**

Un réaménagement des berges du ruisseau du Pessey au lieu-dit "En Pierre Sanche" (direction Longirod) devra être réalisé de même que la déviation de la Saubrette vers Saubraz en raison de l'usure des berges. Des subventions sont possibles et les dossiers en cours d'étude.

- **Service des eaux**

Une inspection de l'Office de la consommation est intervenue. Les eaux de Gimel sont saines et le réseau correctement entretenu. Certains travaux de mise en conformité devront toutefois être entrepris.

Un plan directeur de la distribution de l'eau (PPDE régional) a été défini et nécessitera certaines adaptations de conduites ainsi que la modification du réservoir des Clavalles.

S'agissant du puit de l'Ezilière (qui n'appartient pas à la commune de Gimel), la concession en faveur du Service Intercommunal de Distribution d'Eau potable de Rolle et Environs arrive à échéance. Il s'agira notamment de réfléchir si la commune entend reprendre l'exploitation de ce puit.

M. Heinz FORRER poursuit la présentation sur le point suivant :

- **Plan énergie et climat communal (PECC)**

A ce jour, chaque district a réalisé un plan climat de même que certaines communes du canton. L'important pour notre commune est nous montrer proactif afin de pouvoir développer notre propre stratégie avant de nous la faire imposer. Il existe beaucoup d'outils prêts à l'emploi qu'il est possible d'utiliser pour notre compte en fonction de nos besoins. Au travers de petites ou de grandes mesures, l'objectif est d'améliorer le vivre-ensemble grâce à l'intégration des objectifs de développement durable (ODD). Ceux-ci visent à rendre les infrastructures plus durables que ce soit au travers de la distribution et de l'assainissement de l'eau, de l'urbanisme, de la gestion des déchets, de l'énergie ou encore de la mobilité.

Au travers de l'élection d'une commission thématique, celle-ci visera à

- i) appuyer la Municipalité dans la mise en place d'une stratégie durable au niveau communal
- ii) initier, coordonner et réaliser des actions en faveur du développement durable
- iii) informer et favoriser la participation de la population aux actions
- iv) proposer des thématiques (ex. mobilité, "zéro déchets", biens naturels communes, efficacité énergétique et énergies renouvelables).

9. Divers et propositions individuelles

Mme Carole BOURGEOIS: s'interroge sur l'absence de **suppléants élus à la commission de gestion**. Il serait souhaitable d'en avoir.

M. le Président Eric MARCHESE: rappelle que le règlement du Conseil communal est muet sur la question des suppléants à l'exception des scrutateurs suppléants. Au terme d'un échange avec la Préfecture, il a été confirmé le bien fondé de ne pas nommer de suppléants. Une commission est composée d'au minimum 5 personnes et peut techniquement fonctionner à compter de 3 membres présents.

Mme Carole BOURGEOIS: comprend qu'on dispose d'un règlement qu'on suit à la lettre ou pas mais trouverait bien que davantage de personnes et donc d'avis soient représentés au sein de ces commissions.

M. le Président Eric MARCHESE : confirme que d'autres règlements de conseils prévoient la possibilité de disposer de suppléants. Tel n'étant pas le cas à Gimel, si d'aventure le Conseil entendait disposer de suppléants dans certaines commissions, alors il conviendrait de modifier le règlement par voie de préavis.



Conseil communal de Gimel

M. Simon NOBLE : revient sur les propos du Président et s'interroge sur l'opportunité de disposer de **commissions** à 7 membres.

M. le Président Eric MARCHESE: confirme que toute commission est composée de 5 membres au moins. Toutefois, s'agissant de la commission de gestion et de la commission des finances, celles-ci sont composées de 5 membres en tout.

M. Pascal CIABURI: remercie la Municipalité pour sa présentation et s'interroge si la **commission des routes** ne devrait pas être constituée ce soir déjà considérant l'urgence de certaines travaux routiers.

M. le Président Eric MARCHESE: confirme que cette commission sera élue lors de la prochaine séance du Conseil de façon à permettre aux personnes intéressées de se manifester évitant par-là une désignation d'office par le Bureau.

Mme Sophie DEBONNEVILLE : relève que la **prochaine séance** est agendée pendant les **vacances scolaires**. Ne serait-il pas envisageable de la déplacer ?

M. le Syndic Philippe REZZONICO : est conscient de la situation, mais rappelle que certains objets doivent impérativement passer avant la fin du mois d'octobre. Avancer la date ne permettrait pas non plus à la commission des finances de travailler dans de bonnes conditions.

M. Stéphane BOURGEOIS: au nom de l'USL, un tout grand remerciement est adressé à la Municipalité pour l'organisation du premier "**Gimel apéro**" et de rappeler que le prochain rendez-vous est fixé au 24 septembre prochain.

M. Edgar DIEPERINK : demande le **projet de l'urbanisme** et de la **Vernette** sont liés ou pas ?

M. le Syndic Philippe REZZONICO : confirme qu'il s'agit de deux dossiers parallèles. La révision du plan d'affectation communal touche peu la Vernette mais plutôt des zones situées hors du village. Le secteur de la Vernette s'intégrera dans le plan directeur général de la commune.

M. Jean-Marie PASCHE : i) relève la présence d'un nouveau visage, cet été, dans **l'équipe de la voirie**. Est-ce qu'un nouvel engagement a été réalisé ? ii) constate **l'arrêt prolongé de certains bus** à l'arrêt "Place de l'Union" provoquant en embouteillage jusqu'au bas du village.

M. le Syndic Philippe REZZONICO :

i) confirme l'engagement d'un temporaire pour la période des vacances pour permettre le tournus des congés durant l'été

ii) l'exploitation des bus dépend de CarPostal mais l'information sera toutefois remontée à l'exploitant.

Mme Sophie CROISIER : se réjouit de constater que les recommandations de la commission de gestion sur la mise à jour du **site internet** ont été pour partie réalisées et s'en félicite.

Le Président remercie les employés communaux pour la préparation de la salle.

Après le contre-appel, le Président lève la séance, il est 21h15.

Le Président

Le Secrétaire

Eric Marchese

Florian Magnin